



Commune de Jussecourt-Minecourt

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

- **En exercice : 11**
- **Présents : 07**
- **Représentés : 0**
- **Votants : 07**

Délibération n° 20190222-03-DE :

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-deux février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le lundi dix-huit février deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance publique à la mairie de la commune sous la présidence de Jacky Dimnet, maire.

Jacky Dimnet, Vivianne Wirbel, Yannick Royer, Christelle Thévenin, Evelyne Keiser, Michelle Thiériot, Jean-Paul Denis étaient présents formant la majorité des membres en exercice.

Christophe Munier, Audrey Gimenez, Karine Guyot, Valérie Royer étaient absents

Michelle Thiériot a été élue secrétaire de séance.

Objet : Budget principal – Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) :

- ✓ Après avoir approuvé le vendredi 22 février 2019, le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement de 137 164,28 € ;
- ✓ Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution globale de 98 913,10 € et un solde de restes à réaliser de 154 725,00 € entraînant un besoin de financement s'élevant à 55 811,90 € ;
- ✓ Vu les états des restes à réaliser du 31 décembre 2018 ;
- ✓ Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018 ;
- ✓ Considérant que le budget de 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 58 000,00 € ;

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ L'affectation en réserves (excédent de fonctionnement capitalisé - compte 1068 -), du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2018 soit 55 811,90 €,
- ✓ Le report du solde de l'excédent, en section de fonctionnement, à la ligne R002 (Résultat de fonctionnement reporté), soit 81 352,38 €.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 22 février 2019.

Le maire



Envoyé en préfecture le 28/02/2019
Reçu en préfecture le 01/03/2019
Affiché le
ID : 051-215102906-20190222-20190222DE03-DE